

Association Saint-Brunon
Adhésion (ou renouvellement d'adhésion) 2014
(Joindre ce bulletin à votre règlement)

M. NOM : Prénom.....
Mme NOM..... Prénom.....
Prénoms enfants étudiants (+18 ans).....
Nombre d'enfants dans le foyer

Adresse

Téléphone

Portable.....

Courriel.....

(N'hésitez pas à donner votre courriel ! cela peut éviter des frais d'affranchissement)

renouvelle(nt) sa (leurs) cotisation(s) à l'ASB

adhère(nt) à l'ASB

Et verse(nt) à titre de cotisation pour l'année 2014 :

(Une adhésion donne voix à l'Assemblée générale pour une seule personne)

- **5 €** (étudiant) x=

- **10 €** (membre actif) x=.....

- **25 €** ou plus (membre bienfaiteur) x=.....

Demande(nt) l'envoi postal du bulletin « la Barrette » pour 2014

- **18 €** ou plus x=.....

fait(font) un don de _____ € à l'ASB

(L'Association n'est pas agréée pour donner des reçus fiscaux, voir page suivante)

se propose(nt) pour tel service :

Chèque(s) à l'ordre de l' « Association Saint-Brunon » à renvoyer à

Association Saint-Brunon
167 avenue de Strasbourg
54 000 Nancy

▶ Quelques renseignements sur vous si vous adhérez individuellement :

Venez-vous à l'église seul ou en famille

Nombre de personnes venant avec vous : _____

▶ Assistez-vous à l'une des Messes du dimanche :

régulièrement (tous les dimanches ou presque)

de manière ponctuelle

rarement ou jamais (vous pouvez en donner les raisons page suivante)

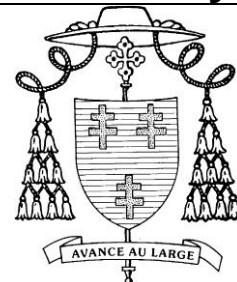
L'Association Saint-Brunon n'étant pas agréée pour délivrer des reçus fiscaux, vous pouvez effectuer des dons défiscalisés qui rejoindront les sommes collectées lors des quêtes dominicales des Messes. Le chapelain et les membres du bureau se tiennent à votre disposition pour tout renseignement.

Si vous avez quelques questions, remarques ou suggestions, vous pouvez le faire ici, nous essaierons de vous répondre dans la mesure de nos moyens !

Association Saint-Brunon

Association déclarée en préfecture de Meurthe-et-Moselle, parution au journal officiel du 30 mars 2008 sous le numéro 960 ; Membre de la Fédération des Associations du Diocèse de Nancy et de Toul « Associés pour la Mission ».

167 avenue de Strasbourg – 54 000 Nancy



« Aussitôt après le Concile Vatican II, on pouvait supposer que la demande de l'usage du Missel de 1962 aurait été limitée à la génération plus âgée, celle qui avait grandi avec lui, mais entre-temps il est apparu clairement que des personnes jeunes découvraient également cette forme liturgique, se sentaient attirées par elle et y trouvaient une forme de rencontre avec le mystère de la Très Sainte Eucharistie qui leur convenait particulièrement. »

Benoît XVI, *Lettre du Saint-Père Benoît XVI à tous les Évêques du monde pour présenter le Motu Proprio sur l'usage de la Liturgie Romaine antérieure à la Réforme de 1970, 7 juillet 2007*